



Ecole de musique de Chécy

Examens de fin de cycle instrumental

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à l'école de musique de Chécy. Et dans ce cadre, il est amené à passer des examens importants afin de pouvoir poursuivre son cursus musical.

Aussi, l'équipe pédagogique et le directeur ont souhaité vous donner quelques informations concernant ces examens et le cursus pédagogique au sein de l'école de musique de Chécy.

L'apprentissage de la musique repose de manière continue sur une formation aux pratiques musicales à la fois collectives et individuelles.

Elle est organisée en 3 cycles auxquels correspond la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation listés notamment par le schéma national d'orientation pédagogique.

Ce sont ces objectifs qui sont évalués lors des examens de fin de cycle. Cela permet de déterminer si l'élève sera en capacité ou non de continuer dans le cycle suivant.

Exemples d'objectifs communs à tout instrument pour le cycle I :

- Une position adaptée
- Une pulsation maîtrisée
- Une compréhension du langage musical
- Une connaissance des notes et rythmes du niveau demandé

En-dehors de ces objectifs, d'autres éléments d'évaluations viennent s'ajouter :

- L'assiduité de l'élève aux cours d'instrument et de FM (travail régulier et présence aux cours)
- Le nombre d'années dans le cycle
- La présence aux manifestations de l'école
- La participation aux pratiques collectives obligatoires

Chaque cycle dure entre 3 et 5 ans maximum.

Au terme des 5 années, et en cas d'échec à l'examen de fin de cycle, l'élève pourra, en fonction de son dossier, soit obtenir une année supplémentaire pour repasser l'examen, soit être réorienté vers un autre instrument, soit être radié de l'école de musique.

La décision de radiation est prise par le Conseil d'administration de l'école de musique de Chécy sur recommandation du directeur et de l'équipe pédagogique.

Le directeur et l'équipe pédagogique
de l'école de musique de Chécy